

081519

BRUXELLES, LE 6 JUILLET 1977

NOTE BIO COM (77) 245 AUX BUREAUX NATIONAUX

C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, AU DIRECTEUR GENERAL DG I ET M. OPITZ
DG VIII

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 6 JUILLET 1977

A LA SUITE D'UN MALENTENDU, LA BIO COM A QUELQUE RETARD. VOICI LES
COMMENTAIRES QUE M. RUGGIERO A FAIT CE MATIN A LUXEMBOURG AU SUJET
DES TRAVAUX DE LA COMMISSION :

1. CONSEIL EUROPEEN

LE PRESIDENT JENKINS A FAIT RAPPORT A LA COMMISSION SUR LE CONSEIL
EUROPEEN ET RAPPELE COMME IL L'AVAIT DEJA FAIT
A LONDRES, SA VOLONTE DE PROMOUVOIR UNE VERITABLE POLITIQUE DE LA
COMMUNAUTE EN MATIERE D'EMPRUNTS.

2. PECHE

LA COMMISSION A APPROUVE LE TEXTE D'UNE LETTRE QUI SERA ENVOYEE AU
GOUVERNEMENT BRITANNIQUE AU SUJET DES MESURES DE CONSERVATION QUE
CE DERNIER A ADOPTES. AUCUN COMMENTAIRE N'A ETE FAIT PAR LE PORTE-
PAROLE, LE DESTINATAIRE AYANT UNE PRIORITE LEGITIME.

3. ACIER

LA COMMISSION A DECIDE DE CONSULTER LE COMITE CONSULTATIF CECA
SUR LA BONIFICATION D'INTERET POUR LES INVESTISSEMENTS QUI
S'INSCRIVENT DANS LE CADRE DES OBJECTIFS GENERAUX DEFINIS POUR LA
SIDERURGIE (ARTICLE 54), AINSI QUE SUR L'OCTROI DE PRETS DE
RECONVERSION A TAUX D'INTERET REDUITS EN FAVEUR DES INVESTISSEMENTS
CREANT DE NOUVELLES POSSIBILITES D'EMPLOI DANS LES ZONES TOUCHEES
PAR UN DECLIN DES ACTIVITES DES INDUSTRIES DU CHARBON ET DE L'ACIER
(ARTICLE 56). LE COMITE CONSULTATIF CECA SE REUNIRA LE 12 JUILLET
A LUXEMBOURG.

4. POLITIQUE ECONOMIQUE

LA COMMISSION A EXAMINE UN DOCUMENT PRESENTE PAR LE VICE PRESIDENT
ORTOLI SUR LA SITUATION 1977 ET LES PERSPECTIVES 1978. L'ETUDE DE
CE DOCUMENT SERA POURSUIVIE LE 13 JUILLET EN VUE DU CONSEIL DES
FINANCES DU 18 JUILLET.

JE VOUS RAPPELLE QUE SELON LA PROCEDURE DE LA DIRECTIVE DE CONVER-
GENCE, LA COMMISSION DOIT SOUMETTRE TROIS FOIS PAR AN AU CONSEIL
UNE ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET PROPOSER EVENTUELLEMENT
LES ADAPTATIONS NECESSAIRES. // // //

NNNN

SANTARELLI GPP
3470008

B. 1°19 3810 6.7.77 X X

347008

5. TEXTILES

LE PORTE PAROLE A FAIT A BRUXELLES ET LUXEMBOURG LA DECLARATION ORALE SUIVANTE :

" LE 21 JUIN LA COMMISSION AVAIT DEJA ANNONCE SON INTENTION DE METTRE AU POINT UN ENSEMBLE DE MESURES COMMUNAUTAIRES POUR STABILISER LES IMPORTATIONS DE CERTAINS PRODUITS TEXTILES, EN INVOQUANT LES MESURES PREVUES SOIT DANS LES ACCORDS CONCLUS AVEC CERTAINS PAYS FOURNISSEURS DANS LE CADRE DE L'AMF, SOIT DANS LES ACCORDS PREFERENTIELS AVEC CERTAINS PAYS MEDITERRANEENS.

LES MESURES QUI VIENNENT D'ETRE APPROUVEES PAR LA COMMISSION CONCERNENT QUATRE PRODUITS :

- FILES DE COTON
- T-SHIRTS ET ARTICLES SIMILAIRES
- CHEMISIERS POUR FEMMES
- CHEMISES POUR HOMMES

*filed
separately*

TOUT EN REVETANT UN CARACTERE COMMUNAUTAIRE? LES MESURES DE LIMITATION CONCERNENT POUR LA PLUPART LES IMPORTATIONS VERS UN OU DEUX ETATS MEMBRES SEULEMENT, DONT NOTAMMENT LA FRANCE (TOUS LES PRODUITS), LE ROYAUME-UNI (T-SHIRTS ET CHEMISES), LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, LE BENELUX ET LE DANEMARK (T-SHIRTS). LA LIMITATION DES IMPORTATIONS VERS L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE EST ENVISAGEE POUR UN SEUL PRODUIT (FILES DE COTON).

LA COMMISSION A HABILITE LES COMMISSAIRES RESPONSABLES, LE VICE PRESIDENT HAFERKAMP, M. CHEYSSON ET M. DAVIGNON A ENGAGER LES PROCEDURES DE CONSULTATIONS APPROPRIEES PREVUES DANS LES ACCORDS AVEC LES PAYS TIERS INTERESSES".

FIN
AMITIES
M. SANTARELLI
NNNN

NNNN